

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

27 octobre 2021 à 18 heures en visioconférence

Le vingt-sept octobre deux-mille-vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix-huit octobre deux-mille-vingt-et-un par le Président, s'est réuni en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **23** (mini
10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 35
Pouvoirs : 6
Total : **41** (mini 25)

Délégués présents :

AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
BOETTI DI CASTANO Jérôme, Délégué de Sassenage
BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte), départ 19h
LEMERCIER Christophe, Délégué de Crest (ville-porte)
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
VIGNON Violaine, Déléguée de Lans-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

ADENOT Jacques, Délégué de St-Nizier-du-M. à Pierre Louis
FILLET, Délégué de la CCRV
FAURE Nathalie, CD de l'Isère à Imen DE SMEDT, CD de l'Isère
NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin à Raphaël
MOCELLIN
PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme à Michel
VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
PELLETIER Henri, délégué de Varcès-Allières et R. à Robert
ALLEYRON-BIRON, Délégué de La Rivière
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère à Pierre BLUNAT,
Délégué de Vinay

Délégués excusés :

KRAËMER Michael, Délégué de la CC du Massif du Vercors
MORIN Christian, Délégué CD de la Drôme
ZAMMIT-HELMER Nathalie, Déléguée CD de la Drôme

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, présidente GTV

BEGOU Bruno, FAUP
DURANTON Robert, Délégué CD38
GROGNET Elise, co-présidente FAUP
FLAMENT Catherine, co-présidente FAUP
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
SEQUIER Andrée, maire de Saint-Martin-en-V. et délégation
aux musées du Parc (en début de séance)
THIAULT Claudine, délégation aux musées du Parc (en début
de séance)

Invités excusés :

MOLLON Alice, déléguée de Seyssinet-Pariset
VERON François, 1^{er} VP du Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le 1^{er} Vice-Président, en l'absence du Président, ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 29 septembre 2021 (1 voix NPPV).

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-Président, et après échanges de vues et interventions, après en avoir délibéré,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021**

Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors : choix des prestataires

Une première tranche de travaux a eu lieu en 2020 au Mémorial de la Résistance sur la muséographie (décision 2020.B63 en date du 14 octobre 2020).

Ces travaux ont déjà permis une grande amélioration de l'expérience de la visite du mémorial, et il s'est agi :

- de rénover le matériel audiovisuel et lumière ;
- de réaliser des décors en tôle d'acier, notamment les 2 silhouettes du Général de Gaulle et du Maréchal Pétain assises autour d'un ancien poste de radio ;
- de réaliser une création sonore répartie sur l'ensemble du parcours ainsi que 8 fictions sonores ;
- de traduire en langue anglaise des audios et vidéos de l'audioguide et d'enregistrer cette traduction
- et enfin de concevoir une projection multimédia constituée d'images d'archives ainsi que quelques réalisations graphiques (dont une grande carte).

Grâce à l'obtention d'une nouvelle subvention d'investissement de la Région Auvergne-Rhône Alpes, une deuxième tranche de travaux pourra être réalisée.

Ainsi, le Parc du Vercors a consulté dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), pour les lots suivants :

- Lot 1 Matériel audiovisuel et lumière
 - option « déplacement d'un projecteur lumière »
- Lot 2 Mobilier décor
- Lot 3 Maçonnerie, plâtrerie, peinture
- Lot 4 Application numérique

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 31 août 2021.

Le dossier de consultation a été retiré par 33 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mercredi 29 septembre 2021, avant 19h00.

Sept candidats ont retourné leur offre avant la date limite, dont deux pour le lot 1, deux pour le lot 2, et quatre pour le lot 4. Aucune offre n'a été remise pour le lot 3.

L'analyse technique a été faite par le maître d'oeuvre « Le Muséophone » en relation avec l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : **60 %**
- Prix : **40%**

Le **montant total initialement estimé par la maîtrise d'oeuvre** pour la deuxième tranche de travaux de rénovation muséographique s'élevait à **61 350,00 € H.T.**

Aucune offre n'a été remise pour le lot 3, a priori parce que le calendrier des entreprises était incompatible avec la période de fermeture du Mémorial quant à la création d'une ouverture (maçonnerie). Par conséquent, cette partie a été enlevée du cahier des charges initial et une nouvelle consultation restreinte a été lancée auprès de trois entreprises pour la plâtrerie et la peinture.

Après la date limite de remise des offres pour cette consultation restreinte du lot 3 plâtrerie et peinture, **le montant total des quatre lots s'élève à 59 100,00 € H.T.**

Suivant la décision 2020.CS16 en date du 10 octobre 2020, le comité syndical a délégué au bureau syndical la compétence de prendre toute décision concernant la passation des marchés publics d'un montant estimé, tous lots confondus, supérieur à 60 000 € HT. Compte tenu de l'estimation initiale et malgré le montant total inférieur au 60 000 € HT, il est donc proposé aux membres du bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés pour la seconde tranche de la rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors pour un montant total de 59 100,00 € H.T. avec :

- Société Eurl ARKKA, 201 rue des Granieux, Enval, 63 270 VIC LE COMTE, pour le lot 1 « Matériel audiovisuel et lumière » pour un montant total de 17 800,00 € H.T. répartis de la façon suivante :

* prestation de base : 16 989,00 € H.T.,

* option « déplacement d'un projecteur lumière » pour 811,00 € H.T.

- Société COBAS DESIGN, 36 rue de la Vaure, 42 290 SORBIERS, pour le lot 2 « Mobilier décor » pour un montant total de 10 200,00 € H.T.,

- Société COBAS DESIGN, 36 rue de la Vaure, 42 290 SORBIERS, pour le lot 3 « Plâtrerie, peinture » pour un montant total de 9 200,00 € H.T.,

- Société PIXELS MILL SARL, PIXELS MILL GRANDE USINE CRÉATIVE, 10 rue Marius Patinaud, 42 000 SAINT-ETIENNE, pour le lot 4 « Application numérique » pour un montant total de 21 900,00 € H.T.,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021

Désignation des représentants du Parc dans les organismes extérieurs

Certaines représentations du Parc dans des organismes extérieurs ayant pris fin, il est demandé au bureau syndical de désigner de nouveaux délégués.

Sont concernés les organismes suivants :

Syndicat mixte de la rivière Drôme	Un représentant
CLE (Comité Local de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Bas Dauphiné Plaine de Valence	Un représentant et un suppléant
Association du bassin versant de l'Isère	Un représentant
Comité régional de la biodiversité	Un représentant et un suppléant
Commission départementale de la nature des sites et des paysages de la Drôme (CDNPS 26)	Un représentant
EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) des Stations de la Drôme	Un représentant et un suppléant
Commission départementales des espaces, sites et itinéraires de la Drôme (CDESI 26)	Un représentant et un suppléant

Le Bureau syndical décide à l'unanimité (1 abstention de Christophe LEMERCIER):

→ de **DÉSIGNER** pour représenter le Parc dans les organismes extérieurs, les élus suivants :

- Syndicat mixte de la rivière Drôme : **Michel Vartanian**
- Comité Local de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence : **Yves Chazalet** (suppléant : Philippe Ageron)
- Association du bassin versant de l'Isère : **Jacques Adenot**
- Comité régional de la biodiversité : **Florence Niel et Philippe Ageron**
- Commission départementale de la nature des sites et des paysages de la Drôme (CDNPS 26) : **Michel Vartanian**
- EPIC des Stations de la Drôme : **Nicolas Peyretout** (suppléant : Valérie du Retail)
- Commission départementales des espaces, sites et itinéraires de la Drôme (CDESI 26): **Marie-Odile Baudrier** (suppléant : Florent Brunet)

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021**

**Atlas de la biodiversité communale Vercors :
animation, mise en place de la démarche
et conventions avec les 38 communes engagées dans l'ABC**

En date du 24 février 2021, le bureau syndical a décidé de répondre à l'appel à projet national de l'OFB concernant les Atlas de la biodiversité communale (ABC).

Un **ABC** a pour objectif de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire concerné ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité (notamment via les sciences participatives, des visites sur site, des conférences etc.) ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

La candidature du Parc a été retenue et 38 communes sur le territoire du Parc ont répondu à l'appel. Afin de mettre en place ce projet commun et d'officialiser le partenariat étroit entre le Parc et les communes engagées dans ce projet, un conventionnement est proposé.

La convention permet de fixer le cadre du partenariat entre le Parc et les communes engagées, et notamment l'implication active et la participation financière de ces dernières (prévue au prorata du nombre d'habitants dans les limites de 755 € minimum et 2 000 € maximum).

Afin de mettre en place ce projet d'Atlas de la Biodiversité sur les 38 communes qui ont répondu à l'appel, et en partenariat avec LPO Rhône-Alpes et FLAVIA APE, les engagements du Parc du Vercors portent sur :

- son rôle d'animation de l'ABC (organisation et animation de comités de pilotage, coordination des actions...) par l'intermédiaire d'un poste de chargé de projet, sur 4 thématiques :
 - chauve-souris (chiroptères),
 - pollinisateurs,
 - arbres remarquables/haies
 - et zones humides.
- les missions d'ordre technique (assistance aux communes, liens avec les experts naturalistes, liens avec les habitants, ...),
- la coordination des inventaires scientifiques, des inventaires participatifs et des actions de sensibilisation.
- et le suivi administratif.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	96 000 €	OFB	250 000
Sous-traitance prestataires	69 200 €		
Dépenses liées aux missions, déplacements	119 200 €	Participation LPO	19 350 €
<i>Dont mission LPO</i>	95 000 €	Participation FLAVIA	4 440
<i>Dont mission FLAVIA</i>	22 200 €	Autofinancement Parc du Vercors <i>dont participation des 38 communes engagées</i>	44 710 € 38 344,89 €
Communication	21 100 €		
Autres dépenses	13 000 €		
Total	318 500 €	Total	318 500 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Annexe : Convention-type avec les communes dans le cadre du projet de l'ABC Vercors**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le portage de la démarche d'ABC par le Parc du Vercors pour le compte des communes engagées du territoire,
- d'**APPROUVER** l'engagement du Parc du Vercors dans les conventions financières « Atlas de la Biodiversité Communale » avec ces 38 communes engagées,
- d'**AUTORISER** le Président à signer les conventions avec les 38 communes
- et d'**AUTORISER** le Président à signer les autres documents et pièces nécessaires à ce projet.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021**

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Molière – Sornin

Depuis la convention signée en 2012 entre le Parc du Vercors, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors, Engins et Sassenage et le Département de l'Isère, le Parc anime le site Espace Naturel Sensible de la Molière – Sornin. Suite au premier plan de gestion de cet espace protégé, un second a été élaboré en 2019 pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés par les différents acteurs du site. Il est mis en œuvre depuis 2020.

De nombreuses actions concernant le suivi scientifique, l'entretien des milieux, et l'accueil du public et la surveillance, sont programmées. Un temps d'animation spécifique y est également consacré. La particularité de l'année 2022 est la mise en place d'un service de navette pour limiter le nombre de véhicules au cœur du site. La mise en œuvre de ces actions 2022 nécessite la sollicitation du département de l'Isère pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le plan de gestion.

Le plan de financement prévisionnel pour 2022 de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Investissement		Département de l'Isère (94 %)	176 720 €
Etudes : plans de gestion et inventaires initiaux	16 500€		
Aménagements légers pour le public (dont signalétique)	12 000€		
Fonctionnement		Autofinancement Parc du Vercors (6%)	11 280 €
Accueil du public et surveillance, dont financement navettes	110 500 €		
Suivi Scientifique	3 700 €		
Maîtrise d'ouvrage	45 300 €		
Total	188 000 €	Total	188 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Département verse une subvention de fonctionnement de 8 000 € comme prévu dans la convention pré-citée. La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2022 pour l'animation du site ENS de la Molière – Sornin est donc de 184 720 €.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel de l'animation du plan de gestion de la Molière – Sornin pour l'année 2022. ;
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021

Schéma de développement de l'usage du Vélo dans le Vercors

Comme sur l'ensemble du territoire national, le vélo connaît un fort regain d'intérêt depuis le printemps 2020. De nouvelles possibilités de financements de l'État et de ses agences, des collectivités et via les mécanismes de certificats d'économie d'énergie contribuent à cette dynamique.

Récemment les discussions parlementaires sur la loi Climat et résilience ont encore montré la volonté du législateur d'encourager les politiques de soutien au cycle.

Par ailleurs, sur le territoire du Vercors, les deux départements de la Drôme et de l'Isère portent des politiques de développement du cycle et certains EPCI qui composent le Parc se sont dotés d'un schéma cyclable.

Or le projet des sublimes routes - mené par les départements de la Drôme et de l'Isère - a pour objectif de mettre en avant les routes historiques comme point d'appui de la découverte du territoire. Un **schéma de développement de l'usage du Vélo dans le Vercors** pourrait dans ce cadre permettre d'apporter une vision globale et des solutions pour inciter à la mobilité douce dans ce projet.

L'idée de ce schéma est de contribuer à faire du Vercors un territoire accueillant les pratiques cyclables et les promouvant. Aussi bien les pratiques du quotidien pour ses habitants, que celles des visiteurs en séjour court ou long, et l'usage du vélo itinérant autant que la pratique sportive. Il devra :

- permettre d'apporter un cadre au développement des aménagements de stationnement, de services et d'outils de promotion
- et être complémentaire des schémas élaborés par les communautés de commune en assurant une cohérence territoriale à l'échelle du massif.

Objectifs opérationnels

Il s'agira ainsi

- d'harmoniser les aménagements :
 - stationnements, signalétique,
 - aires d'accueil (hors aménagement de voirie),
 - choix des équipements
 - et intégration paysagère des équipements
- de mieux relier le Parc aux grands itinéraires cyclables de la Via-Rhona et de la V63,
- d'équilibrer les services offerts aux cyclistes sur les différents territoires qui composent le Parc dans une logique de maillage,
- et de favoriser la multi-modalité vélo/train/car/bus/voiture et covoiturage.

Dépenses		Recettes	
Contenu et articulation du schéma demandé dans l'étude :		Département de l'Isère	12 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics et analyse de l'offre cyclable à l'échelle du territoire Vercors • Identification des besoins de développement • Elaboration d'un schéma de développement 	30 000 €	Département de la Drôme	12 000 €
		Autofinancement Parc du Vercors	6 000 €
Total	30 000 €	Total	30 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité (1 voix contre de Christophe LEMERCIER):

- d'**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus pour le schéma de développement de l'usage du Vélo dans le Vercors,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021**

Adhésion à France Vélo Tourisme

France Vélo Tourisme est un groupement de professionnels et de collectivités territoriales pour la promotion et le développement du tourisme à vélo pour tous en France. C'est une association d'intérêt générale fondée par des experts du tourisme et de la filière vélo, rejoints récemment par ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme née en 2020 et résultat de la fusion des trois fédérations historiques des acteurs institutionnels du tourisme : Destinations Région, Tourisme & Territoires et Offices de Tourisme de France.

Sur la thématique vélo l'ART (Auvergne Rhône-Alpes Tourisme) quant à elle porte une action de mutualisation et de cofinancement avec les gestionnaires d'itinéraires vélo partenaires (la Via Rhôna, la Grande Traversée du Massif Central à VTT, la Grande Traversée de l'Ardèche, la Grande Traversée du Jura, la Via Fluvia, la Dolce Via etc.).

L'ART propose donc aux nouveaux itinéraires des Grandes Traversées du Vercors à VTT de bénéficier de cette offre afin qu'ils soient intégrés et valorisés sur le portail France Vélo Tourisme : plateforme web mutualisée destinée à présenter en détail ces itinéraires vélos prestigieux.

Le partenariat sollicité consiste donc, en échange de cette visibilité au règlement :

- d'un forfait annuel pour chaque itinéraire présent sur le portail, soit **1 174,85 € HT**
- et d'un coût d'intégration, qui consiste à la mise en forme et à la publication des itinéraires sur le portail soit **200 € HT / an**.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité (une abstention de Nicolas Peyretout):

- de **VALIDER** le versement de l'adhésion à l'ART qui fait office d'intermédiaire financier ;
- de **VALIDER** la convention qui définit le cadre de partenariat entre le PNRV et l'ART ;
- de **CONTRIBUER** financièrement à hauteur de la cotisation et au coût d'intégration demandés, soit 1 374,85 € HT
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021**

Demande de versement de la subvention de la TransVercors VTT 2021

Une subvention de 3 000 € a été attribuée par le bureau syndical pour l'année 2021 pour soutenir la TransVercors à VTT (décision 2021-B28 du 28 avril 2021). Il s'agissait déjà d'un report de la subvention de 3000 euros destinée à l'édition hivernale qui n'avait pas pu avoir lieu.

Cette manifestation n'a pas eu lieu pour des raisons économiques, l'association sollicite toutefois une aide du Parc du Vercors d'un montant de 500 € afin de réduire le déficit lié aux dépenses engagées malgré l'annulation.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le soutien financier de 500 euros à l'association Trans'Vercors pour réduire le déficit lié aux frais engagés lors de l'organisation de l'édition VTT 2021 qui n'a pas pu avoir lieu,
- d'**APPROUVER** le report du solde (2500€) pour l'année 2022
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 27 octobre 2021

Demande de financement à la Région sur le dispositif StarterENR pour mener une concertation sur l'énergie éolienne

Plusieurs communes de la Communauté de Communes du Royans-Vercors sont depuis quelques années régulièrement démarchées par des opérateurs éoliens pour développer un projet sur leur territoire (études techniques et environnementales, mesures de vent etc.). Cela démontre qu'il y a un potentiel éolien pour la production d'électricité renouvelable locale. Ce sujet est cependant très sensible et clivant, et les enjeux en matière de paysage et de biodiversité sont particulièrement importants dans un Parc naturel régional. Parmi tous les contacts qui ont eu lieu dans les communes, des intentions de projets émergent aujourd'hui sur les communes de Bouvante et de Vassieux-en-Vercors.

Le bureau syndical Parc a voté en 2018 une motion rappelant ces enjeux et préconisant une démarche territoriale qui devrait permettre d'anticiper les conflits, et de se poser très tôt la question de pourquoi développer localement l'énergie éolienne et comment partager au mieux les richesses générées en favorisant le portage local du développement et de l'investissement.

Sur la communauté de communes du Royans-Vercors, à la demande des élus, deux premières réunions ont été organisées (21 janvier et 24 février 2021) avec les élus des communes, de la communauté de communes, du Parc et des représentants des centrales villageoises, afin de faire le point sur les démarches en cours et sur les enjeux de l'éolien dans le cadre de l'objectif TEPOS (projet de territoire à énergie positive inscrit dans la Charte du Parc). Le projet TEPOS fait figurer l'éolien dans les sources d'énergie renouvelable potentielles à développer pour atteindre l'autosuffisance énergétique, après les potentiels les plus importants sur le bois énergie et le solaire.

Les expériences de projets éoliens, y compris celui développé sur la commune de Léoncel, montrent que la concertation est un préalable indispensable au développement d'un projet. Il est également nécessaire de resituer tout projet dans les ambitions énergétiques du territoire et de travailler sur les conditions et la gouvernance du développement du projet ainsi que sur les possibilités d'investissement dans le projet. C'est pourquoi les centrales villageoises sont associées à la réflexion, représentant des citoyens mobilisés sur la production d'énergie locale sous forme coopérative.

Dans ce contexte le Parc et la Communauté de Communes du Royans-Vercors préconisent de mettre en place une démarche territoriale afin de tenir compte des multiples enjeux de cette énergie.

Pour cela il a donc été proposé de mettre en place un comité de pilotage composé de :

- la Communauté de Communes du Royans-Vercors (élus et techniciens),
- le Parc du Vercors (élus et techniciens),
- la commune de Bouvante (élus),
- la commune de Vassieux-en-Vercors (élus),
- la commune de la Chapelle-en-Vercors (élus), la commune de Saint-Agnan-en-Vercors (élus),
- les centrales villageoises Vercorssoleil (Président ou représentants),
- et les centrales villageoises Portes du Vercors (Président ou représentants).

Après avoir invité la LPO et l'ONF lors d'une réunion le 18 mai 2021, le comité de pilotage a

décidé de confier à la LPO une mission d'étude sur trois communes (Bouvante, Vassieux-en-Vercors, la Chapelle-en-Vercors). À partir des données d'observation qu'elle possède, la LPO fera une cartographie des sensibilités liées à l'avifaune et aux chauves-souris sur ce périmètre afin de déterminer des niveaux de sensibilité. Le résultat de cette mission financée par la CCRV et le Parc, sera présentée au comité le 9 novembre prochain.

Au regard des sensibilités qui seront mises en évidence, il est proposé de mener une concertation sur les communes concernées avec l'aide d'une mission d'appui-conseil. Cette mission aura principalement deux objectifs :

- accompagner la concertation : définition des modalités, assistance à la mise en oeuvre de la concertation,
- aider à se positionner sur le type de projet que le territoire souhaite, le cas échéant, en définissant les conditions de développement d'un projet (prise en compte des enjeux, aspect financiers et juridique...) via la formulation d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition de foncier public.

Cette mission peut être financée par la Région au travers du dispositif d'amorçage des énergies renouvelables : Starter ENR. La demande de financement auprès de la Région est l'objet de cette délibération.

Contenu de la mission :

- **La concertation** : La méthode de concertation sera à préciser avec la mission d'appui-conseil, mais elle devrait permettre d'organiser des réunions locales de concertation ouvertes à la population et aux acteurs locaux, ayant pour but de débattre sur :

- pourquoi de l'énergie éolienne dans le Vercors (enjeux énergétique et projet TEPOS, potentiels),
- précautions à prendre vis à vis de la biodiversité et des paysages et d'autres enjeux,
- modalités d'un projet, le cas échéant en recueillant la parole des habitants, des professionnels du tourisme, des usagers du territoire...

D'autres réunions suivront (à définir avec la mission d'appui-conseil) avec pour objectif d'alimenter la réflexion sur l'appel à manifestation d'intérêt.

- **La formulation d'un appel à manifestation d'intérêt** : À l'issue de la concertation, la mission d'appui-conseil aidera le comité de pilotage à construire un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui sera destiné à des opérateurs. C'est à dire un cahier des charges explicitant comment, dans quelles conditions, avec quelle gouvernance, sur quels secteurs, avec quelles caractéristiques techniques et avec quels partenaires (etc.) développer un ou deux projets éoliens sur la CCRV.

Financement de cette démarche :

Le dispositif Starter ENR de la Région permet de financer un accompagnement sur la concertation puisqu'il comprend des aides sur " un diagnostic territorial, la définition des modalités de concertation, l'assistance à la mise en oeuvre de la concertation et la formulation un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise à disposition de foncier public pour le développement d'un projet."

Un dossier de pré-candidature a été fait par le Parc et retenu par les services de la Région. Un dossier de candidature complet doit maintenant être transmis.

Budget prévisionnel de cette opération :

Dépenses		Recettes	
Mission d'appui-conseil à la concertation	15 000 €	Starter ENR (70%)	10 500 €
		Autofinancement Parc du Vercors	2 250 €
		CC Royans-Vercors	2 250 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** cette démarche de soutien à la concertation sur l'énergie éolienne et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 27 octobre 2021

- 2021.B 61** Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors : choix des prestataires
- 2021.B 62** Désignation des représentants du Parc dans les organismes extérieurs
- 2021.B 63** Atlas de la biodiversité communale Vercors : animation, mise en place de la démarche et conventions avec les 38 communes engagées dans l'ABC
- 2021.B 64** Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de la Molière – Sornin
- 2021.B 65** Schéma de développement de l'usage du Vélo dans le Vercors
- 2021.B 66** Adhésion à *France Vélo Tourisme*
- 2021.B 67** Demande de versement de la subvention de la TransVercors VTT 2021
- 2021.B 68** Demande de financement à la Région sur le dispositif StarterENR pour mener une concertation sur l'énergie éolienne

Fait et délibéré le 27 octobre 2021 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 27 octobre 2021

Le Président,

Jacques ADENOT.